

ARRETE MUNICIPAL REGLEMENTANT TEMPORAIREMENT LA CIRCULATION ROUTE DU PETIT BOIS

COMMUNE

DE

DEMI-QUARTIER

N° 2024-72 Le Maire de la Commune de DEMI-QUARTIER ;

Vu les articles L 2212-1, L2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Vu les articles R 411-5, R 411-8, R 411-21-1 et R 411-26 du code de la route ;

Vu les articles 131-12 et 131-13, R610-3 et R 610- 5 du Code pénal;

Vu la demande de l'entreprise « CIRCET / Bouygues Télécom 269 Avenue Lion – 83210 SOLLIES-PONT » en date du 21 août 2024 afin de réglementer la circulation sur la Route du Petit Bois pour lui permettre d'effectuer des travaux de raccordement fibre optique au 1601 / 1538 Route du Petit Bois ;

Considérant qu'il convient de règlementer la circulation sur cette voie communale pour permettre à cette entreprise de réaliser ces travaux ;

Considérant qu'il appartient bien au Maire de le faire,

ARRETE:

<u>Article 1er</u>: Durant la période comprise entre le 11 septembre 2024 et le 13 septembre 2024 inclus, la circulation sera alternée, se faisant par demi-chaussée sur la Route du Petit Bois entre le numéro de voirie n° 1473 et le numéro de voirie n° 1653.

Article 2:

La vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h et le dépassement interdit au niveau du chantier. Le stationnement sera interdit à tous véhicules au niveau du chantier.

Article 3:

La présence du chantier sera signalée par des panneaux de signalisation réglementaires mis en place par la société Circet / Bouygues télécom de part et d'autre des voies concernées.

Article 4:

Le présent arrêté sera affiché sur place par la société « Circet / Bouygues télécom ».

Article 5:

Les infractions au présent arrêté seront relevées et poursuivies conformément à la loi par la Gendarmerie et tout autre agent compétent.

Article 6:

Ampliation du présent arrêté sera transmise à la brigade de Gendarmerie de Megève, à la société CIRCET / Bouygues télécom, les services techniques de la commune, un exemplaire étant conservé en Mairie.

Fait à Demi-Quartier, le 26 août 2024.

Certifié exécutoire.
Publié électroniquement le 27/08/2024
Télétransmis Sous-préfecture le 27/08/2024

Le Maire.

Stéphane ALLARD